

FPMA sur le mouvement Intra 2011
Mardi 14 juin 2011
Déclaration du SNETAA-FO & SNFOLC
pour la FNEC-FP-FO

Monsieur Le Recteur, Monsieur Le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

Le SNFOLC et le SNETAA-FO avec leur fédération dénoncent solennellement en ce jour d'ouverture de FPMA les accords de Bercy du 2 juin 2008, que FO n'a pas signés, et leur traduction par la loi du 5 juillet 2010 sur la représentativité : le cadre ainsi nouvellement posé transforme les CAPA en simples instances de recours. Cette loi risque également d'occasionner l'exclusion de certaines organisations, y compris représentées dans cette salle, du paysage syndical. C'est pourquoi il est urgent d'abroger cette loi dans les meilleurs délais.

Le SNETAA-FO et le SNFOLC constatent que cette loi a été conçue comme un instrument pour associer les syndicats à la mise en place de la Révision générale des politiques publiques. Le premier ministre l'a d'ailleurs clairement présentée en ces termes. La RGPP, comme chacun peut l'observer, est destructrice des services publics parmi lesquels le service public d'Education nationale. En effet, toutes les réformes mises en place récemment ou en cours, ayant pour seul objectif la réduction des dépenses de l'Etat, nuisent à l'intérêt général des jeunes, des enseignants et par conséquent, de notre pays !

Dans le cadre de cette RGPP, un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, n'est pas remplacé. Ce sont donc 16 000 suppressions de postes effectives dans l'Education Nationale cette année, 100 000 depuis 2007. Le SNETAA-FO et le SNFOLC jugent scandaleux que le MEN ait lancé une campagne de communication visant à masquer la réalité à nos concitoyens. Il est également inadmissible qu'autant d'argent public (1,4 M€) soit utilisé pour faire cela ! **La FNEC demande l'annulation de ces suppressions de postes !**

Les compléments de service sont en augmentation, près de 900 pour la rentrée prochaine, dont les deux tiers ne sont pas réglementaires. FO revendique toujours le respect des décrets qui régissent nos obligations de

service (décrets de 1950 pour les certifiés et les agrégés, 1992 et 2000 pour les PLP...) Par exemple, en Gironde, les CS sont passés de 339 en 2010 à 361 en 2011. Sans compter les postes ajoutés au mouvement après la clôture du serveur qui peuvent être des postes à complément de service, ce qui risque de faire l'objet de contestations après la tenue des FPMA.

De nombreux collègues se retrouvent sur des postes à complément de service. Certains d'entre eux espèrent un poste fixe stable depuis longtemps, sur un seul établissement, parmi lesquels les TZR, les collègues séparés parfois depuis longtemps. Pire, la politique gouvernementale de suppression massive de postes fragilise la situation administrative de tous (dernier arrivé, premier parti).

La suppression sans pareille du nombre de places au concours (-75% pour les concours du second degré depuis 2003) va au-delà du remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Pour une grande partie des collègues, la mutation est rendue impossible, d'une part par la suppression des postes, d'autre part par le blocage des supports pour les stagiaires (379 selon le CPTA du 1^{er} avril 2011).

Le SNFOLC et le SNETAA-FO demandent que les postes transformés pour les stagiaires soient immédiatement rouverts et mis au mouvement.

Le SNETAA-FO et le SNFOLC dénoncent la contre réforme de la formation des enseignants. Le passage de 8 heures à 18 heures de services, stratégie purement comptable visant pour le Ministère de l'Education Nationale à utiliser les stagiaires comme ressource à part entière, a placé nos collègues sous pression toute l'année. En effet, les préparations de cours, les 18 heures de présence devant les élèves, les corrections de copies et le temps de formation ont créé une surcharge de travail insupportable. La baisse drastique du nombre de postes offerts au concours participe au découragement de nombreux étudiants qui souhaitaient devenir enseignants. La baisse du nombre de candidats aux concours va s'accélérer notamment si cette réforme n'est pas abrogée. **Le SNETAA-FO et le SNFOLC demandent que les stagiaires soient affectés sur des supports de 4-6 heures.**

La contre réforme des retraites a aussi des conséquences sur le mouvement. De nombreux collègues épuisés par une longue carrière ainsi que par des conditions de travail se détériorant de manière accélérée ces

dernières années, sont obligés, pour des raisons financières, de retarder leur départ à la retraite. Cela conduit inévitablement à une baisse du recrutement de jeunes collègues ainsi qu'à une diminution de la fluidité du mouvement. **Le SNETAA-FO et le SNFOLC avec leur fédération de l'enseignement demandent l'abrogation de cette loi injuste socialement, inefficace économiquement.**

Le Programme CLAIR contribue lui aussi à la remise en cause du statut des personnels, un des fondements du service public. Tous les personnels seront sous contrat... précaire ! Et faute de volontaires, les postes restés vacants ne seront occupés que par des personnels précaires, et notamment des contractuels à qui une lettre de mission peut faire espérer la reconduction d'un contrat sur 5 ans... La création de « préfets des études » à la fois responsables pédagogiques, éducatifs et membres de la direction, provoque une confusion inacceptable des missions des enseignants, CPE et COPsy. **La FNEC-FP-FO demande que ce programme soit abandonné et que les postes bloqués soient mis immédiatement au mouvement.**

Le SNETAA-FO et le SNFOLC dénoncent les politiques gouvernementales concernant les voies professionnelle et technologique.

Le manque de moyens alloués à la voie professionnelle, l'absence de CAP dans certains bassins de formation et le manque de volonté pour ouvrir des BTS en LP, sont en train de mettre en difficulté certaines filières et donc par là même, de réduire les possibilités de mouvement de certains de nos collègues ! Pourtant, ce sont encore 250 000 jeunes qui sont sortis sans diplôme du système scolaire l'année dernière. La voie professionnelle devrait être une réelle chance pour eux. **Il est urgent de créer les conditions d'une orientation choisie vers le LP dès la fin de la cinquième de collège pour éviter cette « casse » humaine qui coûte très cher à toute la société.**

La réforme des filières STI soumet les postes des enseignants à l'arbitrage des IPR et des chefs d'établissement. Les mutations ne s'effectuent plus dans le cadre des disciplines de recrutement, les enseignants conservent leur étiquetage de poste mais l'enseignement des disciplines disparaît. De ce fait, les règles nationales du mouvement ne s'appliquent plus : mutations, mesures de carte scolaire. Par répercussion, la réforme STI dérègle également le mouvement des professeurs de physique-chimie. Les conséquences s'aggraveront l'année suivante.